



CONSEIL D'ORIENTATION  
DES RETRAITES

---

# Pilotage d'un système de retraite

Séance plénière du COR  
18 octobre 2018

Secrétariat général du COR

## Le pilotage d'un système de retraite

- Le **pilotage technique** d'un système de retraite consiste pour les gestionnaires du système à **choisir et ajuster** au fil du temps **les différents leviers** dont ils disposent en vue d'**atteindre les objectifs** qui lui sont assignés tout **en s'adaptant aux aléas** auxquels il peut être confronté (aléas économiques - croissance de la productivité, chômage, inflation et démographiques allongement de la vie, *baby-boom*).

## Contexte

- Réforme annoncée où *un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé*
- Dans le prolongement des séances du COR de 2018
- Cette séance se concentre sur la partie purement contributive des pensions, c'est-à-dire telle qu'elle résulte directement des différents modes de calcul des droits et du pilotage retenu. Quel que soit le système, il est possible d'inclure des mécanismes de solidarité (traitement des périodes de chômage involontaire, maternité, maladie, etc.) permettant de garantir une plus grande équité intragénérationnelle.

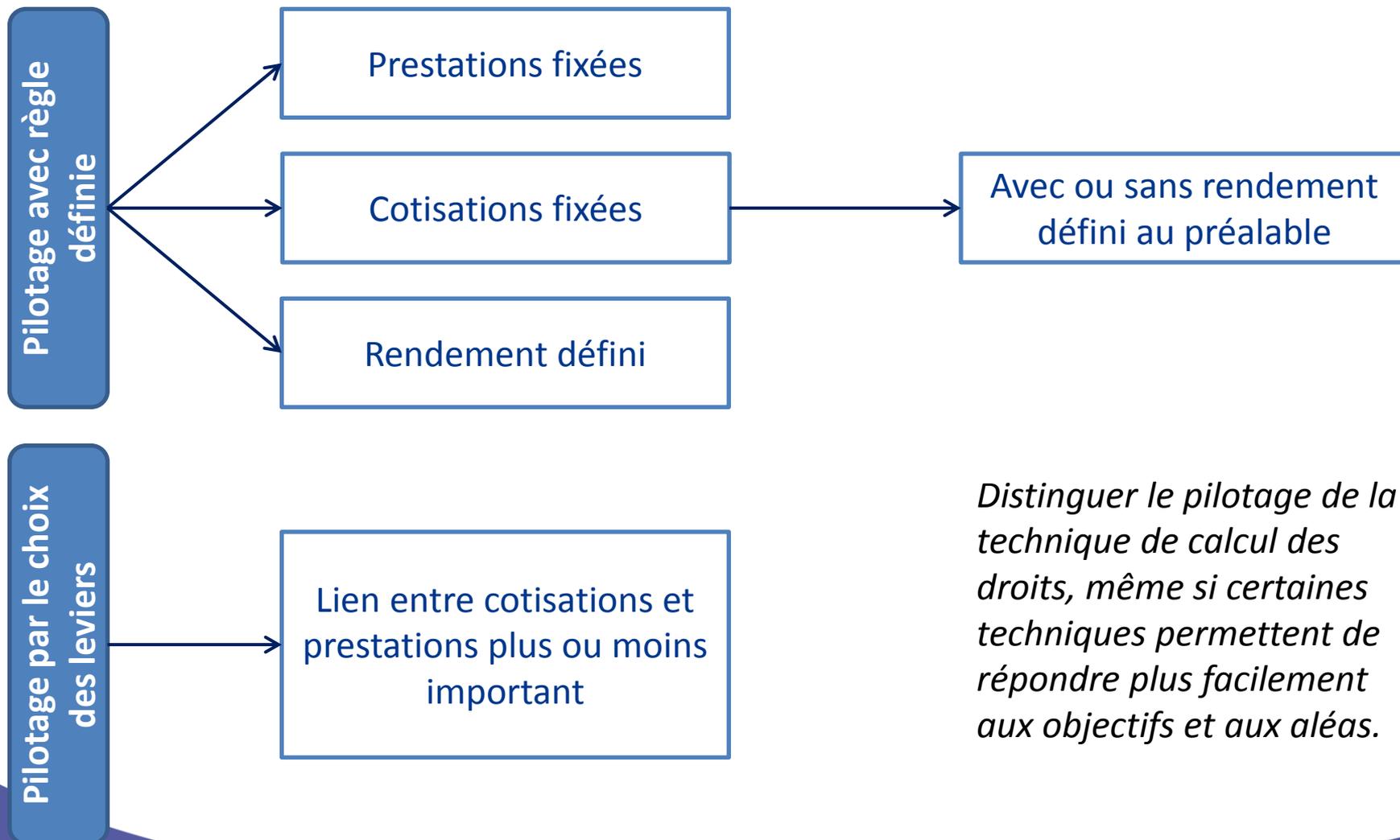
## Contenu

- **Décrire le pilotage d'un système de retraite fonctionnant en répartition et ses enjeux**
  - Document n° 2 : un essai de typologie des différents modes de pilotage → Frédérique Nortier-Ribordy
  - Document n° 3 : le pilotage actuel du système de retraite et sa gouvernance
  - Document n° 4: les enjeux de la réforme des retraites
- **Décrire la mise en œuvre concrète d'un système en rendement défini**
  - Document n° 5 : les principes théoriques de mise en œuvre → Frédérique Nortier-Ribordy
- **Les exemples étrangers** → Anne Lavigne
  - Document n° 6 : l'exemple de la Suède
  - Document n° 7 : l'exemple de l'Allemagne

# **Les différents modes de pilotage d'un système de retraite en répartition : un essai de typologie**

## **Document n° 2**

# Les différents modes de pilotage en répartition



*Distinguer le pilotage de la technique de calcul des droits, même si certaines techniques permettent de répondre plus facilement aux objectifs et aux aléas.*

# Les différents modes de pilotage

## *Les systèmes à prestations fixées*

### Objectif prioritaire

Assurer un niveau de pension satisfaisant



### Engagements du régime

**Niveau de la pension**  
(Âge de la retraite (âge légal / durée), taux de remplacement, indexation des pensions)



### Modes de calcul naturel

**Annuités**

### Contraintes

**Évolutions démographiques et économiques**

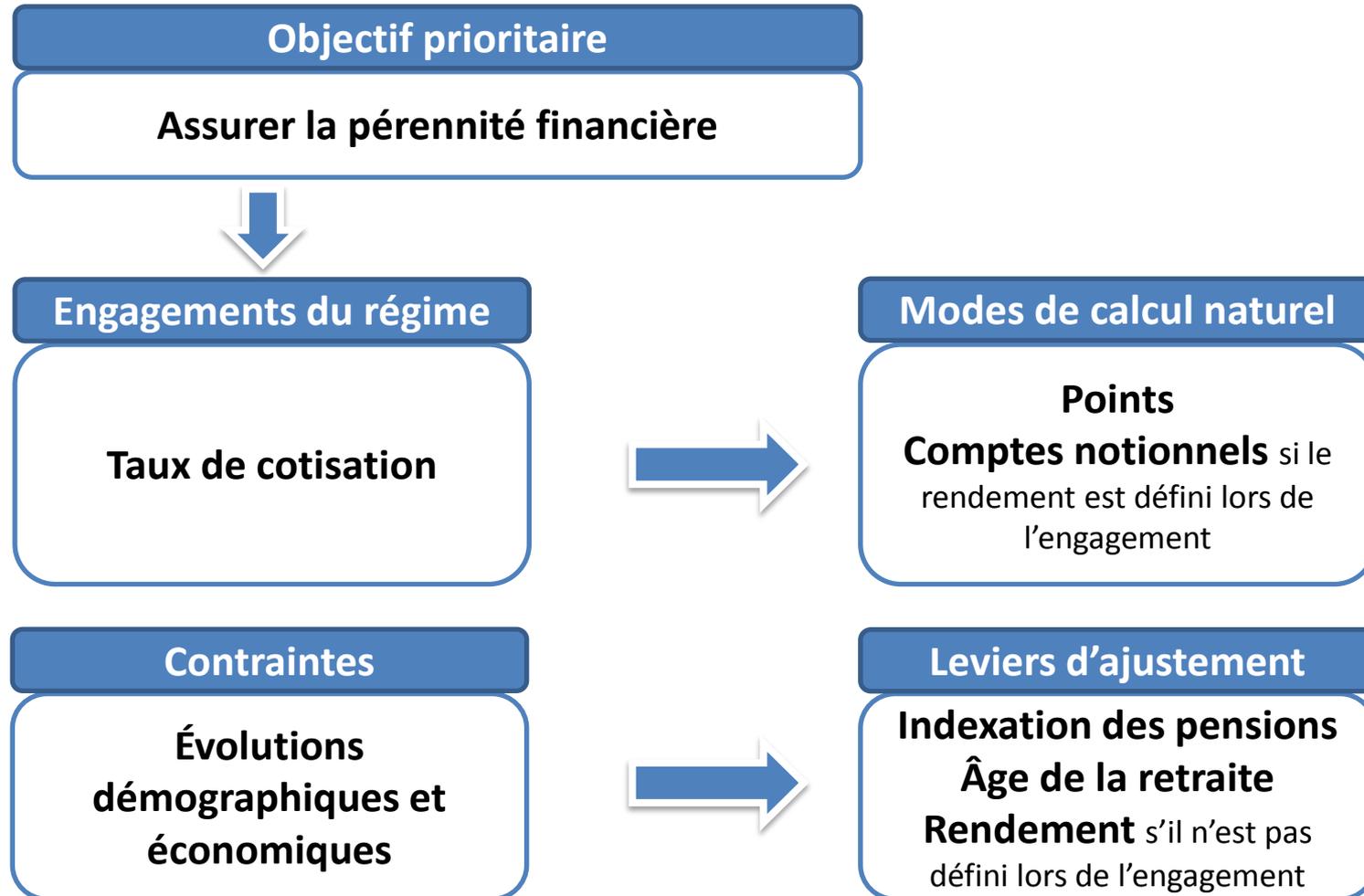


### Leviers d'ajustement

**Taux de cotisation**

# Les différents modes de pilotage

## *Les systèmes à cotisations fixes*



# Les différents modes de pilotage

## *Les systèmes à rendement défini*

### Objectifs prioritaires

Assurer la pérennité financière et l'équité entre les générations



### Engagements du régime

Rendement des cotisations pour assurer l'équivalence actuarielle entre cotisations et prestations



### Modes de calcul naturel

**Points** hors taux d'appel et indexation sur masse des rémunérations et prise en compte de l'EV  
**Comptes notionnels**

### Contraintes

Évolutions démographiques et économiques

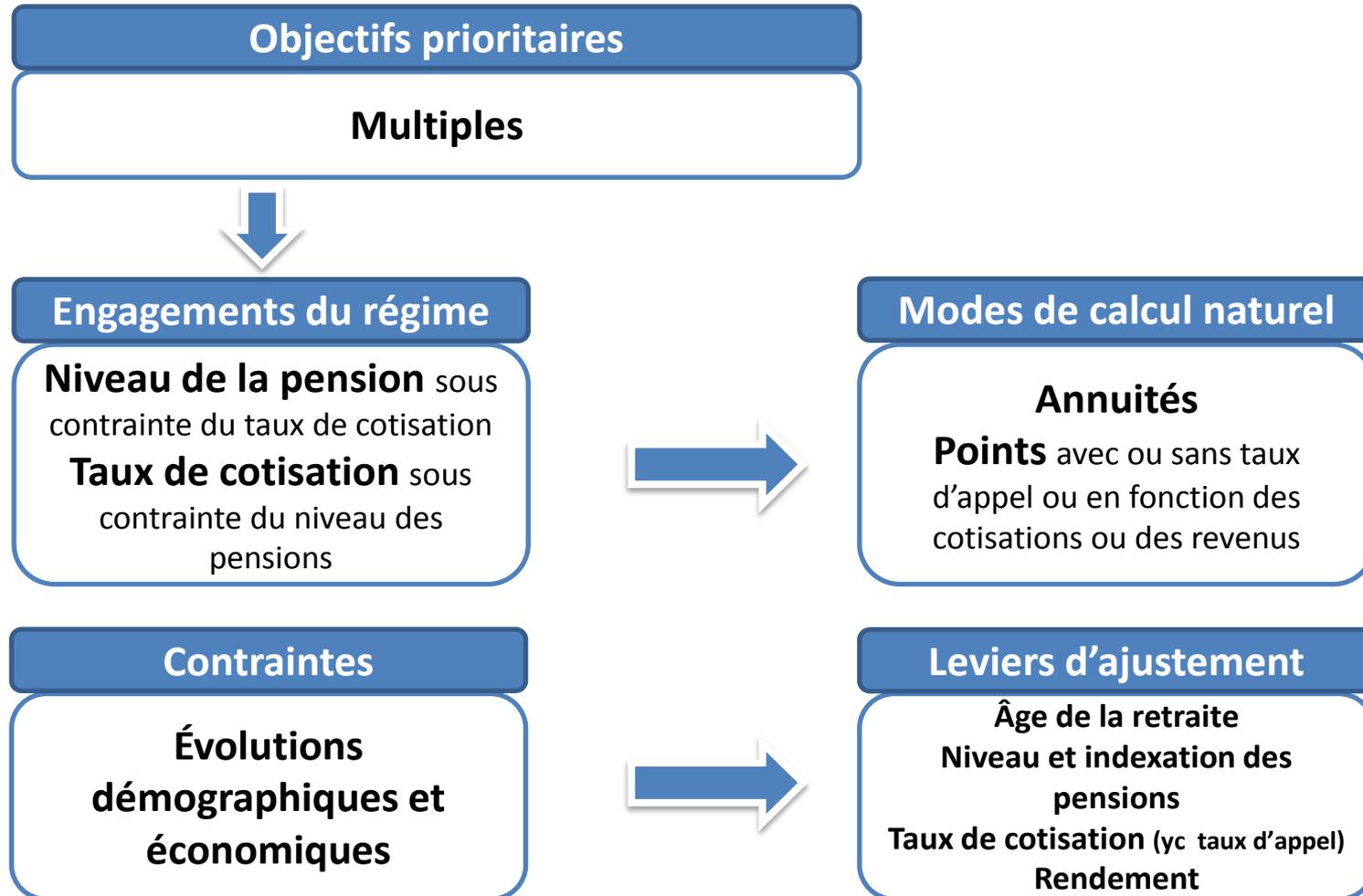


### Leviers d'ajustement

**Ajustement automatique aux chocs**  
Possibilité de modifier le taux de cotisation en fonction des préférences des générations

# Les différents modes de pilotage

## *Les systèmes avec choix des leviers*



# Les modalités de mise en œuvre d'un système en rendement défini

## Document n° 5

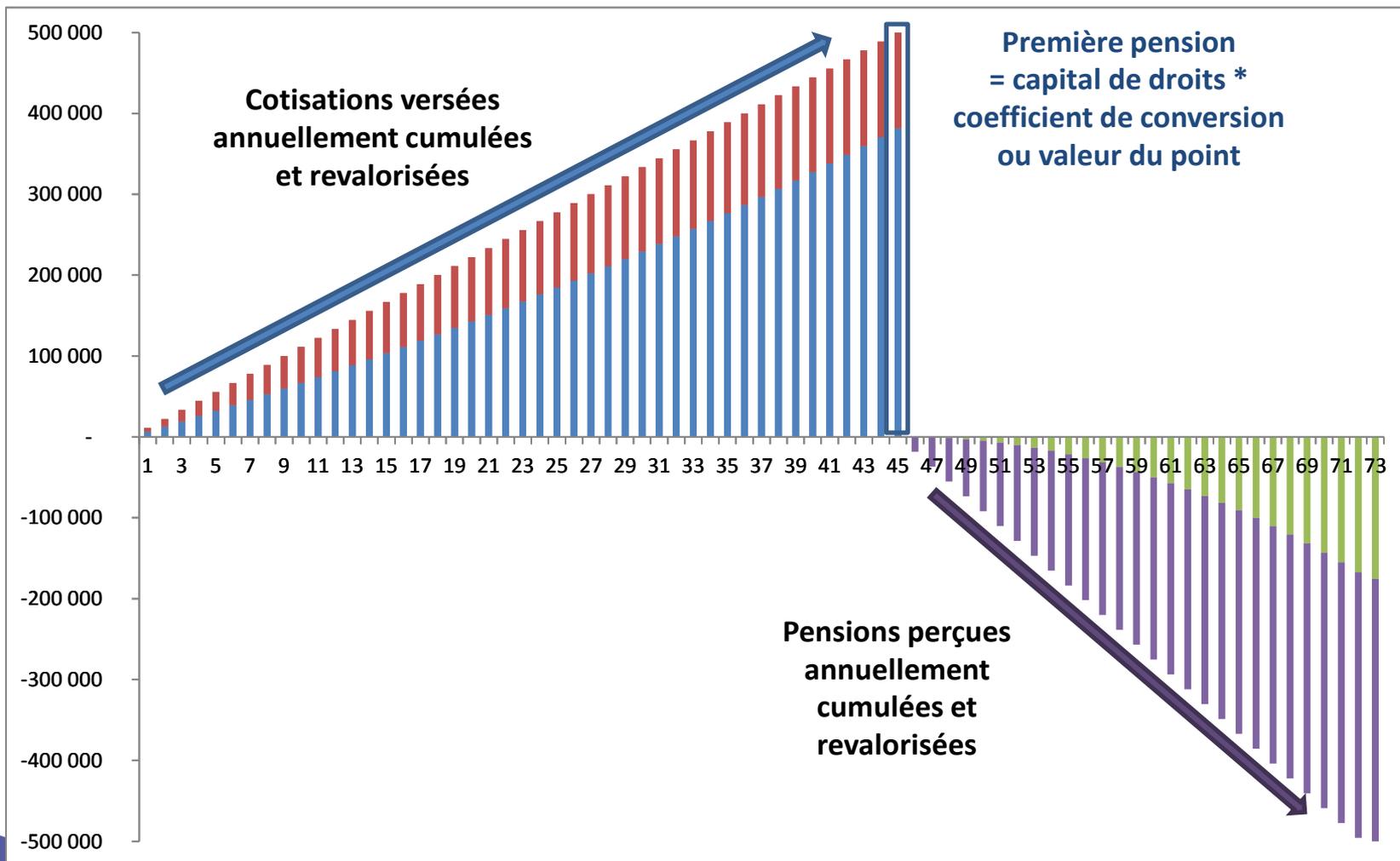
# Les systèmes à rendement défini

## *Le compte de droits*

- Pendant la carrière, chaque assuré acquiert des droits qui se calculent directement à partir des cotisations versées. ***Ces droits sont exprimés dans une unité de compte qui peut être des euros ou des points.***
- Ces droits s'accumulent au cours de sa période d'activité et viennent constituer un capital qui sera converti en pension annuelle à la liquidation par le biais d'un coefficient de conversion (dans le cas d'un compte en euros) ou d'une valeur de service du point.

# Les systèmes à rendement défini

## Le compte de droits



# Les systèmes à rendement défini

## *Le compte de droits*

- Par rapport aux régimes en points français (tels que l'AGIRC-ARRCO), la différence dans ce type de régimes en points à rendement défini vient des modalités de fixation des paramètres. En particulier :
  - L'indexation de la valeur d'achat et de la valeur de service du point dans un régime à rendement défini doit être identique et permettre de respecter le principe de l'équilibre actuariel entre cotisations et prestations. Dans les régimes en points français, ces indexations sont décidées au fil de l'eau, ont évolué au cours du temps et peuvent différer entre elles.
  - Il ne peut y avoir de taux d'appel dans les systèmes à rendement défini.

# Les systèmes à rendement défini

## *L'engagement du régime*

- Un système de retraite fonctionnant par répartition avec un rendement défini des cotisations vise à assurer pour chaque génération **l'équivalence actuarielle** entre la somme des cotisations versées et la somme des pensions perçues sur la base du rendement de la répartition.
- Cela suppose de respecter deux principes :
  1. Les droits et les pensions doivent être revalorisés selon un indice reflétant le **rendement implicite de la répartition** (évolution de la masse des rémunérations, à taux de cotisation constant) : **la règle d'or**
  2. **L'espérance de vie à la retraite** doit être intégrée dans le calcul de la pension à la liquidation

# Les systèmes à rendement défini

## *Le rendement de la répartition (la règle d'or)*

- Indexer les droits et les pensions sur la masse des rémunérations permet d'intégrer les chocs économiques et démographiques dans les flux de dépenses actuelles et futures.
- Le système est automatiquement équilibré à long terme.
- En cas de chocs économiques et démographiques, l'indexation du système sur l'évolution de la masse des rémunérations permet un retour à l'équilibre financier à travers l'ajustement du montant des pensions versées (effets procycliques).
- Des fluctuations autour de l'équilibre demeurent possibles même si leur ampleur reste limitée.

# Les systèmes à rendement défini

## *Le choix de l'indice de revalorisation*

### Indexation sur la masse des rémunérations

Équilibre financier	+	+
Stabilisation économique	-	-
Lisibilité / Pilotage		+

### Indexation sur la rémunération moyenne par tête

Équilibre financier		-
Stabilisation économique		-
Lisibilité / Pilotage		+

### Une voie de compromis possible ?

#### Indexation sur la RMPT corrigée de l'évolution de la population active

Équilibre financier		+
Stabilisation économique		-
Lisibilité / Pilotage		-

# Les systèmes à rendement défini

## *L'évolution du rendement au fil des générations*

Un système à rendement défini indexé sur la masse des rémunérations ne garantit pas nécessairement un rendement intangible par génération puisque la masse des rémunérations observée peut varier au cours du cycle de vie (évolution de la taille de la population employée et/ou du rythme des gains de productivité) :

- Pour deux générations proches, les écarts de rendement seront faibles.
- Pour deux générations éloignées dans le temps, les écarts peuvent être plus élevés.

# Les systèmes à rendement défini

## *La prise en compte de l'espérance de vie à la retraite*

- La règle d'or d'un système fonctionnant en répartition n'assure l'équilibre que si l'espérance de vie à la retraite est stable.
- Dans le cas contraire, l'augmentation de l'espérance de vie à la retraite (donc des durées de versement des pensions) conduit à des déséquilibres de long terme.
- La prise en compte de l'espérance de vie à la retraite dès le calcul du montant de pension à la liquidation permet de neutraliser ce risque.

# Les systèmes à rendement défini

## *La prise en compte de l'espérance de vie à la liquidation*

L'espérance de vie à la liquidation peut être prise en compte de deux façons équivalentes :

- Soit avec un âge minimal de départ à la retraite et un coefficient de conversion régulièrement croissant avec l'âge de liquidation
- Soit avec un âge pivot avec une décote avant cet âge et une surcote après (en gardant un âge minimal).

**Montant de pension à la liquidation pour 100 000 points acquis**

Âge de départ à la retraite	Prise en compte de l'EV à la retraite dans le calcul de la VP à la liquidation			Prise en compte de l'EV à la retraite avec un âge pivot			
	EV de retraite	VP	Montant de pension	VP	Nb d'an. mq /t à l'âge pivot	Taux de décote/surcote	Montant de pension
X-3	28,0	0,0357	3 571	0,0400	-3 ans	-3,6%	3 571
X-2	27,0	0,0370	3 704	0,0400	-2 ans	-3,7%	3 704
X-1	26,0	0,0385	3 846	0,0400	-1 an	-3,8%	3 846
X	25,0	0,0400	4 000	0,0400	0 an		4 000
X+1	24,0	0,0417	4 167	0,0400	1 an	4,2%	4 167
X+2	23,0	0,0435	4 348	0,0400	2 ans	4,3%	4 348
X+3	22,0	0,0455	4 545	0,0400	3 ans	4,5%	4 545

# Les systèmes à rendement défini

## *La prise en compte de l'espérance de vie à la liquidation*

Les études montrent actuellement que les assurés partent majoritairement au taux plein et qu'ils déclarent le plus souvent comme motivation principale qu'ils souhaitent profiter de la retraite le plus longtemps possible. Mais les taux de remplacement élevés diminuent la contrainte financière.

Si les assurés dupliquent ces comportements (partir dès que possible) :

- Les deux modalités sont équivalentes financièrement du point de vue de l'assuré : la pension cumulée est identique dans les deux cas. Pas de risque financier de long terme pour le système (qui est actuariellement neutre).
- Risque de court terme, pour le système, pour les comptes sociaux et pour les assurés eux-mêmes (faible pension).

# Les systèmes à rendement défini

## *La mise en place d'un mécanisme correcteur*

Un mécanisme correcteur permettant de revenir automatiquement vers l'équilibre peut être nécessaire :

- Si l'indice de revalorisation des pensions diffère de la masse des rémunérations observée (cas d'une indexation sur la RMPT ou sur la masse des rémunérations tendancielle)
- S'il existe un écart entre la durée de la retraite estimée lors de la liquidation et celle effectivement observée lors du décès du dernier assuré de la génération

# Les systèmes à rendement défini

## *L'arbitrage entre pensions à la liquidation et indexation des pensions liquidées*

Le montant de la pension versée sur l'ensemble de la durée de retraite (et revalorisée chaque année comme la masse des rémunérations) est égal au capital accumulé.

Deux choix sont possibles pour calculer le montant de la pension à la liquidation :

- L'option la plus simple consiste à diviser le total des droits accumulés par l'espérance de vie de la génération à l'âge effectif de liquidation et à revaloriser ensuite les pensions chaque année comme la masse des rémunérations.
- Une autre option est de majorer le montant de la pension à la liquidation en contrepartie d'une moindre indexation ensuite, égale à la **masse des rémunérations - X %**.

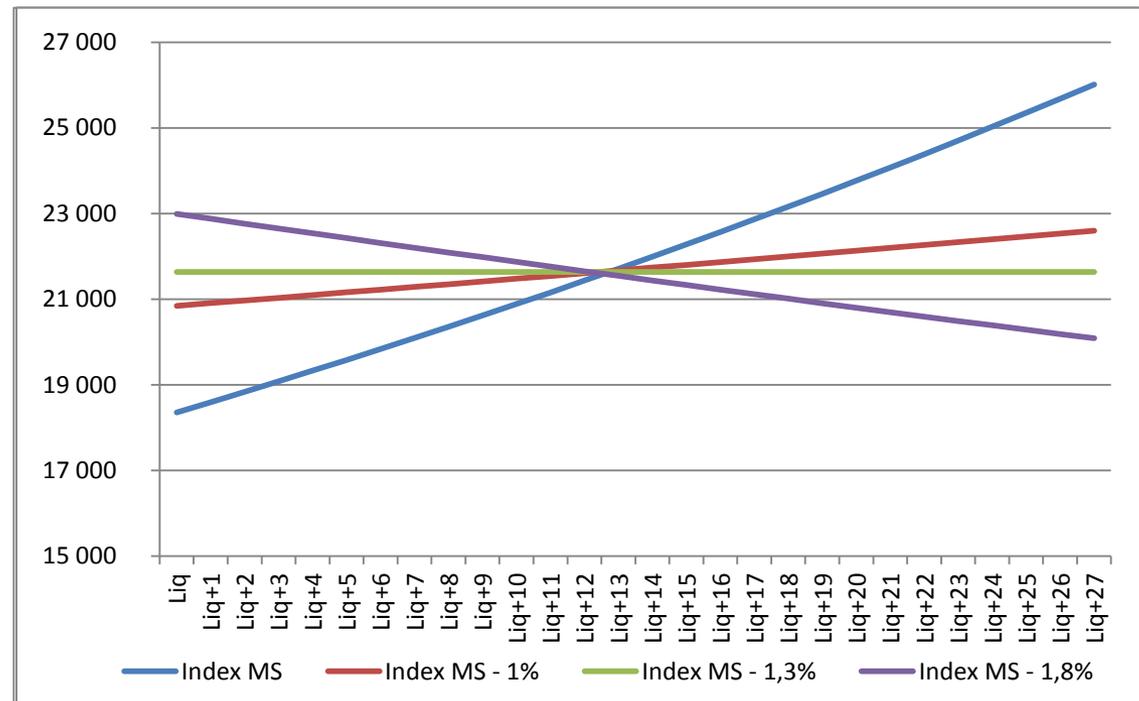
# Les systèmes à rendement défini

## Quel niveau de X retenir ?

Le niveau de X peut s'apprécier en fonction de la croissance anticipée des rémunérations réelles

- Si X = augmentation de la rémunération réelle, les pensions sont revalorisées comme les prix
- Si X  $\neq$  augmentation de la rémunération réelle, les pensions sont revalorisées au-dessus (au-dessous) de l'inflation.

Montant annuel de pension selon l'indexation retenue (en euros constants, croissance des rémunérations de 1,3 %)



# Les systèmes à rendement défini

## *L'arbitrage entre pensions à la liquidation et indexation des pensions liquidées*

L'intérêt de la deuxième option est de majorer le taux de remplacement lors du passage à la retraite et ce d'autant plus que X est élevé :

- Pertinent si les assurés retirent plus de satisfaction pour un euro lorsqu'il est perçu les premières années de retraite.
- ***Permet de distribuer plus dès le départ*** et ainsi de favoriser les retraités ayant les espérances de vie à la retraite les plus courtes par rapport à ceux ayant les espérances de vie les plus longues.

# Les systèmes à rendement défini

## *Le choix du taux de cotisation*

Un système à rendement défini n'implique pas un niveau intangible du taux de cotisation (qui définit la part des pensions dans le PIB à terme).

Il est possible que certaines générations préfèrent :

- Diminuer les taux de cotisation avec pour conséquence une diminution à terme de leurs pensions → besoin de financement pérenne
- Augmenter les taux de cotisation pour augmenter leurs pensions à terme → création de réserves pérennes. Ce cas est a priori plus facile à mettre en œuvre (risque asymétrique).

Par ailleurs, la mise en œuvre initiale d'un système à rendement défini où il faut financer des droits passés contraint fortement le niveau du taux de cotisation.

# Les systèmes à rendement défini

## *Forces et limites*

### Les forces

- Un système à rendement défini garantit par construction l'équilibre financier. Cette garantie est susceptible de favoriser la confiance dans la répartition.
- Un système à rendement fixé définit une vraie garantie : l'assuré est certain de recevoir sous forme de pension l'équivalent actuariel de ses cotisations. Ses droits ne peuvent être modifiés par des décisions du gestionnaire du système de retraite.

### Les limites

- Un système exigeant pour les décideurs en matière de retraite qui doivent accepter de s'autolimiter dans leurs interventions
- Un système complexe à expliquer pour les assurés



CONSEIL D'ORIENTATION  
DES RETRAITES

---

# Merci de votre attention

Suivez l'actualité et les travaux du COR  
sur [www.cor-retraites.fr](http://www.cor-retraites.fr) et twitter  [@COR\\_Retraites](https://twitter.com/COR_Retraites)